

COMPTE-RENDU DE REUNION
CONSEIL MUNICIPAL DE VITROLLES
SEANCE ORDINAIRE

DU 16 NOVEMBRE 2020

L'an **deux mille vingt, le seize novembre à 18 heures trente**, en application des articles L.2121-7 et L.2121-8 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), s'est réuni le Conseil Municipal de la commune de VITROLLES dans la salle de la mairie sous la présidence de **Mme. Claudie JOUBERT, Maire**.

- Date de la convocation : 12 novembre 2020
- Support de la convocation : Courriel
- Nombre de conseillers en exercice : 11
- Nombre de conseillers présents : 10
- Nombre de conseillers votants : 11
- Conseillers excusés : Mr COUDOURET pouvoir à Mme JOUBERT

Conseillers présents :

M. Jérôme BONNET, Mme Mireille CHABAUD, M. Jérôme FOULQUE, M. Christian GARCIN, Mme Stéphanie ISTRIA, Mme. Claudie JOUBERT, M. François MILLON, M. Nicolas RICHIER, Mme Laeticia RUEFF, Mme Josiane SICARD.

LE QUORUM EST ATTEINT.

Secrétaire de séance : Josiane SICARD

ORDRE DU JOUR

- Approbation du compte-rendu du dernier conseil municipal
- Délibération : Opposition au transfert de compétence en matière de PLU à la Communauté d'Agglomération Gap-Tallard-Durance
- Délibération : Exonération des loyers de l'auberge communale
- Délibération : Attribution de chèques Cdhoc aux agents de la commune
- Questions diverses

APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA PRECEDENTE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 OCTOBRE 2020

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte rendu de la précédente réunion de conseil municipal.

**DELIBERATION 2020-28 OPPOSITION AU TRANSFERT DE COMPETENCE EN
MATIERE DE PLU A LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE GAP-TALLARD-
DURANCE »**

Mme le maire expose au Conseil Municipal :

Que la loi pour l'Accès au Logement et un Urbanisme Rénové dite loi « ALUR » du 24 mai 2014, prévoit le transfert de plein droit à la Communauté d'Agglomération Gap-Tallard-Durance la compétence en matière de Plan Local d'Urbanisme au 1^{er} janvier de l'année suivant l'élection du président de l'agglomération.

Le transfert de cette compétence est obligatoire à compter du 1^{er} janvier 2021, sauf si au moins 25% des communes représentant 20% de la population s'y opposent.

Mme le Maire propose de s'opposer à la prise de compétence en matière de PLU par la Communauté d'Agglomération Gap-Tallard-Durance afin de la maintenir au niveau communal.

Etant entendu l'exposé de Mme le maire, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **Accepte** la proposition de **Mme le Maire** ;
- **S'oppose** à la prise de compétence en matière de PLU par la Communauté d'Agglomération Gap-Tallard-Durance et de la maintenir au niveau communal.

**DELIBERATION N°2020-29 : EXONERATION DES LOYERS DE L'AUBERGE
COMMUNALE**

Mme le maire expose au Conseil Municipal :

Considérant que l'auberge communale de Vitrolles a connue une baisse d'activité très importante en raison du confinement imposé aux bars et restaurants depuis le début du mois de novembre ;

Mme le Maire propose d'exonérer les aubergistes des loyers de novembre et ce, jusqu'à la fin du confinement imposé par le gouvernement.

Etant entendu l'exposé de Mme le maire, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **Approuve** la proposition de **Mme le Maire** ;
- **Décide** l'exonération du loyer du mois de novembre et ce, jusqu'à la fin du confinement imposé aux bars et restaurants par le gouvernement.

DELIBERATION N°2020- 30 : ATTRIBUTION CHEQUES CADEAUX

Mme Le Maire souhaite attribuer des chèques-cadeaux à tous les agents titulaires ou contractuels à l'occasion des fêtes de Noël.

Il est proposé de passer commande auprès des chèques Cadhoc. Les chèques cadeaux sont valables un an à compter de leur émission.

Etant entendu l'exposé de Mme le maire, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **Accepte** la proposition de **Mme le Maire** ;
- **Autorise** Mme le Maire à procéder à la commande des chèques-cadeaux à l'organisme CADHOC .

QUESTIONS DIVERSES

- ➔ Dans le cadre du projet numérotation et dénomination des voies et des chemins de la commune le conseil municipal s'est concerté pour valider les noms qui ont été proposés. Une présentation devant la population sera organisée avant validation définitive ;
- ➔ Le conseil municipal s'est concerté pour organiser le Noël des enfants et des anciens de la commune qui, avec le contexte « Covid » actuel, devra être pensé autrement ;

FIN DE SEANCE A 21H30

Vu pour être affiché le **22 novembre 2020**, conformément aux prescriptions de l'article L. 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Vu pour être transmis en Préfecture le **22 novembre 2020**, conformément aux prescriptions de l'article L. 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

À Vitrolles, le 22 novembre 2020

**Le Maire
Claudie JOUBERT**



A blue circular official stamp of the Municipality of Vitrolles, Hautes-Alpes, is visible behind the signature. The stamp contains the text 'Mairie de Vitrolles', 'Hautes-Alpes', and '05130'. The signature is written in black ink over the stamp.